

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WINTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme CREDOZ, Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Subvention numéraire exceptionnelle allouée au Centre de Santé et d'Education Sexuelle (CSES)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT que l'association Centre de Santé et d'Education Sexuelle (CSES) assure, sur le territoire communal, des missions essentielles de prévention, d'accompagnement et d'éducation à la santé,

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'application de la prime Ségur, l'association a dû faire face à une charge financière nouvelle et imprévue, entraînant des difficultés de trésorerie significatives,

CONSIDERANT que la Commune souhaite apporter un soutien financier exceptionnel à l'association afin de lui permettre de surmonter cette difficulté ponctuelle et de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention numéraire exceptionnelle de 10 000 € à l'association Centre de Santé et d'Education Sexuelle,
- **INSCRIRE** cette dépense au Chapitre 65 – Subventions de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 18 – Vie Associative,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, M. VIEIRA
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.